



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION JEUNES

Notre environnement économique et social est de plus en plus préoccupant. Les diverses politiques d'austérité ont détruit massivement des emplois, tout en créant de fortes inégalités. Dans le même temps, le nombre d'emplois précaires ne cessent d'augmenter. A l'heure de la libéralisation et de l'ubérisation du travail, FOCOM, syndicat libre et indépendant, a toute sa place pour défendre les droits individuels et collectifs des salariés.

Une attention particulière est portée aux jeunes – moins de 35 ans ou jeune dans l'emploi – gravement touchés par cette crise qui dure depuis plus de 10 ans ! Insertion dans un emploi décent avec un salaire décent, discriminations, accès au logement, manque de formation et d'information, etc, sont autant d'obstacles auxquels la jeunesse est aujourd'hui confrontée.

DANS NOS ENTREPRISES COUVERTES PAR NOTRE CHAMP DE SYNDICALISATION

Le Congrès exige la fin du recours systématique aux emplois précaires, CDD, CDI, intérimaires. Nos entreprises utilisent de plus en plus de force de travail variable, avec trop peu de garanties d'obtenir ou conserver dans un avenir proche un revenu décent. Le Congrès exige des politiques et pratiques de recrutement pérennisant davantage les emplois.

Le Congrès demande qu'une journée d'accueil soit prévue afin que les organisations syndicales puissent se présenter auprès des jeunes ou des nouveaux embauchés.

Le Congrès insiste sur des rémunérations décentes, en adéquation avec les métiers et le coût de la vie, ainsi qu'une augmentation significative des éléments de salaires actuels des jeunes. Il dénonce le sous-positionnement salarial.

Il est également nécessaire que nos entreprises, dès l'embauche de n'importe quel salarié, portent à leurs connaissances les informations relatives aux contrats collectifs santé et prévoyance, aux activités sociales et au logement social. La filière RH doit être à disposition des jeunes pour les accompagner dans les différentes démarches de la vie quotidienne et professionnelle.

Le Congrès réclame des ouvertures d'embauche en CDI pour combler tous les départs dans l'entreprise en privilégiant les viviers d'apprentis existants.

À propos de l'apprentissage, le Congrès réclame des ouvertures d'embauche en CDI pour les salariés bénéficiant de ce type de contrat. Les entreprises doivent s'engager à respecter tous les termes qu'un contrat d'apprentissage engendre. A l'égard de ce type de contrat, le Congrès insiste sur le fait que le recours à l'apprentissage ne doit pas servir de variables d'ajustements pour les entreprises.

Le Congrès revendique de véritables plans de formations auprès de ces personnels. Tant sur le plan de l'entreprise que des dispositifs d'État, les entreprises doivent s'engager à accroître la communication auprès des jeunes et favoriser l'accès aux différents dispositifs de formation, tout en remettant le Compte Personnel Formation (CPF) au centre des préoccupations.

Il est important de réaliser en amont une analyse des compétences pour proposer aux jeunes un plan de carrière en adéquation avec leur savoir-faire.

Le Congrès dénonce toutes formes de discriminations à destination des jeunes, y compris des militants. Il s'engage à veiller à ce que des dispositifs, permettant l'évolution de carrière, puissent être ouverts à ces militants.

DANS NOS SYNDICATS ET NOTRE FÉDÉRATION

Le Congrès insiste sur la nécessité de pérenniser et de développer notre structure. Pour cela, plusieurs leviers doivent être déployés à destination des jeunes.

Cela passe, en préalable, par une visibilité et une communication efficace pour toucher leurs préoccupations quotidiennes. Sur le fond et sur la forme, il est indispensable d'adapter notre communication aux besoins de ces personnels. De même, il est primordial de créer un lien avec les jeunes entrants dans l'entreprise, le plus tôt possible.

Pour faire face au renouvellement des générations, l'intégration des jeunes dans la vie du syndicat – échanges, décisions, initiatives – pourra permettre de déceler les compétences et motivations de ces jeunes syndicalistes. Le Congrès souhaite que chaque jeune puisse suivre la formation syndicale, afin d'apprendre l'histoire de Force Ouvrière. La connaissance du passé est fondamentale pour établir une continuité dans l'identité de notre syndicat. De plus, cet espace temps donnera lieu à des rencontres avec d'autres syndicalistes et contribuera au partage d'expérience.

À propos de la transmission du savoir, il est essentiel d'instaurer des tutorats jeunes/aînés. Le Congrès reste convaincu de l'efficacité de ce procédé, permettant également de favoriser les liens intergénérationnels. Le développement et la structuration de l'organisation des jeunes ont besoin d'avoir un maillage le plus large possible, à tous les niveaux du syndicat. Des moyens de fonctionnement doivent être alloués aidant à la création d'évènements et de commissions « Jeunes » en région, pilotés par un référent « Jeunes » et le Secrétaire Fédéral d'Union Régionale. Ces éléments visent à organiser les jeunes tout en portant leurs problématiques, fédérer autour de nos revendications et développer le syndicat.

À L'INTERNATIONAL

Dans le cadre de notre mandat au sein d'UNI Global Union, le Congrès demande à nos représentants de continuer à défendre le statut des jeunes dans leurs entreprises. A l'échelle Européenne, des bonnes pratiques peuvent être échangées étant donné que la précarisation, sous toutes ses formes, touche les jeunes dans tous les pays d'Europe.

XXIIIème Congrès National FO COM

À Marseille, le 13 juin 2019.

Texte voté à l'unanimité moins 1 abstention.